

# Accompagnement à la VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

## Public

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation désireuse de valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience un titre, un diplôme ou une certification répertoriée au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle

## Prérequis

Justifier d'au moins un an d'expérience ou 1607 heures en rapport direct avec la certification visée – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non

## Modalités et délais d'accès

Justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme ou titre professionnel. L'accompagnement débutera 15 jours après la validation du financement.

Présenter la notification de la décision par le service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur sur la demande de recevabilité à la VAE (recevabilité livret 1)

## Objectifs professionnels

Une VAE peut servir à atteindre différents objectifs :

- Obtenir une certification lorsque l'on n'a pas ou pas suffisamment de diplômes
- Valider un niveau de responsabilité
- Faire reconnaître ses compétences
- Evolution professionnelle, obtenir une augmentation ou une promotion
- Changer d'emploi
- Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification
- Valoriser son expérience pour des raisons et objectifs personnels
- Développer sa confiance en soi

## Moyens et méthodes pédagogiques

Entretien individuel d'accueil et d'accompagnement

## Nombre de participants

Accompagnement individuel

## Dates de la formation

A la demande

### **Durée de la formation**

12 heures (à valider en amont de la demande en fonction du besoin et de l'autonomie du candidat)

### **Tarifs de la formation**

800 € jusqu'à Bac + 2

Pour un diplôme de niveau supérieur au Bac+2, merci de nous contacter au préalable

### **Modalités d'évaluation**

Dépôt du dossier rédactionnel + oral de validation devant jury

Le cas échéant selon certificateur – épreuves pratiques en présentiel

### **Validation / Sanction**

Attestation de suivi de formation.

Validation partielle, totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation

### **Suite de parcours et/ou débouchés**

La finalité de cette démarche est :

- ✓ Valider un niveau de responsabilité
- ✓ Faire reconnaître ses compétences
- ✓ Evoluer professionnellement, obtenir une augmentation ou une promotion
- ✓ Changer d'emploi
- ✓ Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification
- ✓ Valoriser son expérience pour des raisons et objectifs personnels
- ✓ Développer sa confiance en soi

### **Accessibilité**

- Locaux : accessibles aux personnes en situation d'handicap
- Orientation et adaptation pédagogique possible, merci de nous prévenir en amont

### **Contact(s)**

Responsable : Mme Cynthia PASSERIEUX

### **Programme**

Un accompagnement VAE POUR DEVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- ✓ Fournir au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de sa pratique et l'élaboration du livret 2
- ✓ Faire le lien entre sa pratique professionnelle et le référentiel de certification
- ✓ Repérer et consolider les compétences acquises
- ✓ Préparer la soutenance orale et/ou l'épreuve de pratique professionnelle

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

- ✓ Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur, présentation du livret 2 et des attendues
- ✓ Echanges autour du cv, des expériences diverses en lien avec la certification visée
- ✓ Appropriation du référentiel et repérage des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- ✓ Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation

- ✓ Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle : les attendues du jury/compétences évaluées, la posture professionnelle

UN ACCOMPAGNEMENT VAE VALIDE

- ✓ Lorsqu'elle est prévue par l'autorité qui délivre la certification, mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée ;
- ✓ Entretien avec un jury qui complète ou apporte des précisions aux informations contenues dans le dossier de validation.
- ✓ Validation totale ou partielle du diplôme ou titre visé